

TRIBUNAL D'ALGER

Le procès de 11 terroristes du GIA renvoyé

Le procès de 11 terroristes du GIA a été renvoyé, hier, à la session criminelle prochaine. Les éléments de ce groupe sont poursuivis pour massacres, attentats à l'explosif dans des lieux publics, meurtres, kidnapping, viols, port d'armes et de munitions prohibées ainsi que faux et usage de faux. Parmi eux Hocine Koubi, qui a perdu la vue en manipulant un engin explosif, était un des principaux artificiers de l'organisation de Zouabri.

Tarek Hafid - Alger - (Le Soir). L'audience qui s'est ouverte à la cour d'Alger n'aura duré qu'une vingtaine de minutes. Juste le temps au président de faire l'appel des accusés et de leurs avocats, des victimes et des témoins.

Dans le box, un des terroristes manque à l'appel. Mohamed Sedouki a, en effet, bénéficié des dispositions de la moussalaha. Il n'est d'ailleurs pas le seul, puisque 12 autres terroristes qui activaient au sein de cette faction du GIA ont également été graciés dans

le cadre de la charte de Abdelaziz Bouteflika.

Le collectif des avocats relève ce point pour demander le renvoi de cette affaire. "Nous souhaiterions prendre connaissance des dossiers des autres membres du groupe qui ont bénéficié de l'extinction de l'action publique afin de savoir s'ils étaient poursuivis pour les mêmes chefs d'inculpation que nos clients", a affirmé Me Bouchachi. Le fait qu'un des prévenus, Mohamed Aouar en l'occurrence, n'ait pas pu rencontrer son avo-

cat avant la tenue du procès est également présenté par la défense comme un motif nécessitant le report de cette affaire.

De son côté, le président a relevé l'absence de plusieurs victimes et témoins à l'audience d'hier. Il fera notamment référence à une victime qui a été kidnappée et violée par les membres de ce groupe.

"Cette personne doit être présente afin de procéder à une confrontation", soulignera le magistrat. Considérant que les arguments de la défense sont acceptables et du fait de "l'importance de ce procès", le président du tribunal décide, malgré l'opposition du représentant du ministère public, de renvoyer cette affaire à la prochaine session criminelle. Il reste que de tous les accusés présents, hier, dans le box, Hocine Koubi a été celui qui a retenu l'attention de toute

l'assistance. Le visage barré d'une paire de lunettes noires, l'homme a été un des artificiers les plus actifs du GIA de Antar Zouabri. C'est en manipulant un engin explosif que Hocine Koubi a perdu la vue, la cécité ne l'ayant pas empêché pour autant de fabriquer d'autres bombes. Avec l'accession de "Abou Tourab" à la tête de cette organisation terroriste en 2002, ce dernier décide de se débarrasser de ce technicien de la mort devenu trop encombrant du fait de son handicap. D'après les déclarations de Hocine Koubi, l'"émir national" du GIA lui aurait ordonné de se faire exploser dans un lieu public. Il a refusé d'accomplir cet acte suicidaire et se rendra aux services de sécurité. Une reddition qui a permis d'arrêter les 22 membres de la "seriat essahel".

T. H.

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS DU PRIMAIRE

La liste des admis contestée

Des enseignants en colère se sont présentés hier à notre rédaction pour réclamer que la lumière soit faite sur la procédure ayant été suivie pour confectionner la liste des admis au dernier concours de recrutement de 267 enseignants du primaire sur la base des diplômes lancé en décembre 2006 par l'inspection académique d'Alger-Ouest.

Et pour cause, ces enseignants affirment que "des postulants ont vu leur candidature acceptée alors qu'ils ne détiennent pas le diplôme requis et d'autres ont été admis sans même avoir une expérience professionnelle appréciable dans l'enseignement" et cela "au détriment des autres répondant aux critères de sélection", soutiennent-ils. Un état de fait qui les pousse à s'interroger "sur quel barème de notation la liste a été élaborée" et "pourquoi des candidatures ne répondant pas aux critères ont été retenues ?"

Au lendemain de l'affichage des listes le 19 février dernier, des enseignants ont aussitôt alerté le ministère de l'Éducation nationale, l'inspection académique d'Alger-Ouest ainsi que la direction générale de la Fonction publique. Cette dernière a diligencé une commission d'enquête.

"Nous refusons que cette affaire soit étouffée dans une commission d'enquête et nous attendons ses conclusions dans les délais impartis, faute de quoi nous organiserons un rassemblement de protestation devant le siège du ministère de tutelle pour l'annulation pure et simple de ce concours", menacent les enseignants exerçant dans différentes écoles de la capitale.

L. M.

FORMATION SUR LES DROITS DE L'HOMME A ALGER

Les pays africains échangent leurs expériences

L'Algérie abrite pendant quatre jours une session de formation sous-régionale sur la sensibilisation aux droits de l'homme en Afrique du Nord. Placée sous le patronage du ministre délégué, chargé de la Famille et de la Condition féminine, cette rencontre à laquelle participent plusieurs pays voisins et africains, sera une opportunité pour les uns et les autres d'échanger les expériences menées dans le cadre de la lutte pour les droits de l'Homme.

L'Algérie, qui s'apprête à mettre en place deux stratégies nationales, une pour la défense des droits de l'enfance et l'autre pour la lutte contre la discrimination et la violence à l'égard de la femme, deux projets initiés par le ministre délégué, chargé de la Famille et de la Condition féminine, profitera d'étaler l'expérience algérienne dans le domaine des droits de l'homme, mais aussi de tirer profit du vécu des autres pays de l'Afrique.

L'importance de cette formation a été rehaussée par la présence aux travaux, de la commissaire aux affaires politiques de la commission de l'Union africaine, Mme Julia Dolly Joiner. Insistant sur le rôle

de l'éducation dans la promotion des droits de l'Homme, la représentante de l'Union africaine a souligné que cette rencontre d'Alger, devrait aboutir à la mise en place d'un programme ou d'une stratégie africaine pour la défense des droits de l'homme, en se basant essentiellement sur l'éducation.

Par ailleurs, elle invite les pays africains à prendre en considération le concept du genre dans tous les programmes de l'éducation.

C'est sur ce point précis qu'intervient également la ministre déléguée, Mme Nouara Saâdia Djaâfar, qui partant d'un diagnostic général qui fait l'Etat d'une discrimination entre les deux sexes au sein de la famille, accentuée sur la nécessité d'intégrer, dans les programmes éducatifs, la notion des droits de l'homme.

"Avant même de rejoindre les bancs de l'école, l'esprit de l'enfant est déjà alimenté de l'idée d'existence d'une différence entre le garçon et la fille. C'est une culture fautive cultivée à l'intérieur même de la famille", a souligné la ministre. C'est pourquoi, estime-t-elle, l'éducation scolaire a un rôle primordial dans la promotion des



droits à l'égalité, mais aussi le respect de la différence de l'autre.

Tout en valorisant la place acquise par la femme algérienne dans les différents domaines de la société, Mme Nouara Djaâfar estime toutefois que "celle-

ci n'a pas encore atteint tous ses objectifs, notamment celui d'investir en force les institutions de l'Etat, par sa participation en politique".

Il faut dire que ce dernier chapitre constitue ces derniers mois le cheval de

bataille des différentes formations politiques algériennes, qui jugent incontournable de placer la femme au-devant de la lutte pour les droits de l'homme.

Car, dans les autres secteurs économiques et sociaux, la femme algérienne s'est déjà imposée et a fait ses preuves. Echanger les expériences de chaque pays semble être un atout en plus pour les défenseurs des droits de l'homme. Lors de son intervention à cette rencontre, le secrétaire général à la commission nationale de l'Unesco, M. Tahar Berchiche, a rappelé les méfaits de la mondialisation, qui, selon lui, continue de "creuser le fossé entre les pauvres et les riches".

"La mondialisation rime avec marginalisation. Il est temps de donner un visage

humain à celle-ci", dit-il en proposant aux pays africains la mise en place d'une législation efficace qui protège et qui défend les droits de l'homme dans ce continent. M. Berchiche insiste particulièrement sur le rôle de la formation dans cette lutte.

"Il est important de dispenser des formations en droit de l'homme à tous les acteurs de la société qui contribuent à la promotion de ces valeurs, comme les juristes, la police, les journalistes...", fait-il savoir.

Les recommandations qui seront issues des travaux des ateliers de cette formation, seront proposées à l'Union africaine afin que les Etats membres y prennent connaissance et aussi les mettre en application.

Rosa Mansouri

HAMMAM-RIGHA

Deux individus armés arrêtés

Vendredi en début d'après-midi sur la route qui relie Hammam-Righa à Aïn-Benian lors d'une opération, les services de sécurité sont intervenus et ont pu arrêter deux hommes armés tandis qu'un troisième a pu prendre la fuite en empruntant le lit d'un oued, dans une région boisée.

Une vaste opération de ratissage de tout le secteur a été déclenchée pour intercepter le fuyard. A l'heure où nous mettons sous presse, l'opération se poursuit toujours. Le couloir forestier naturel permet aux groupes armés de rejoindre le versant est du Zaccar vers la wilaya de Tipasa, ou le

sud/est de la wilaya vers Djebel Louh. On rappelle aussi, que le pire a pu être évité il y a de cela moins d'un mois, deux engins explosifs ont pu être désamorçés en extrême alors qu'ils avaient été placés dans les vestiaires des bains de la station thermique de Hammam-Righa. Karim O.